

L'an dernier, je lui ai demandé des facteurs, et même les organisations publiques de cette municipalité ont manifesté le désir d'en avoir. Au fait, les demandes qu'elles m'ont fait parvenir à ce sujet, je les ai soumises au ministre. Mais, étant donné qu'il manquait quelques portes, le ministre ne nous a pas encore accordé le service de facteurs.

Or, je voudrais demander au ministre de ne pas être trop à cheval sur les règles. Je sais qu'il existe des réglemens, mais pour quelques portes, je crois qu'on devrait passer outre et donner ce service.

Dans la municipalité où je réside, il y a un chemin de fer et la rue principale lui sert de cour de triage. Il y a toujours des trains qui bloquent la route. Or, quand les hommes d'affaires envoient quelqu'un chercher le courrier en automobile, eh bien, ce messager est obligé d'attendre une demi-heure, à cause des trains, avant de pouvoir poursuivre sa route jusqu'au bureau de poste et encore une demi-heure lorsqu'il en revient.

Il se perd beaucoup de temps et cela coûte beaucoup d'argent aux contribuables de la municipalité où je réside. Or, si le courrier était distribué par les facteurs, ceci rendrait de grands services à notre population et le ministre serait apprécié encore davantage.

Maintenant, pour ce qui a trait aux édifices publics construits dans des zones désignées, depuis quelques années, le ministre des Postes en collaboration avec le ministre des Travaux publics a construit plusieurs petits édifices pour desservir les paroisses.

Je remercie le ministre. Ceci est très apprécié dans les paroisses où le ministre des Postes et le ministre des Travaux publics ont construit ces petits édifices.

La première chose que cela prouve, c'est que le gouvernement fédéral existe. Dans plusieurs municipalités, autrefois, il n'y avait pas de bureau de poste. Or, cela prouve aussi que, quand il n'y a pas de bureau de poste, il n'y a presque rien, c'est comme un désert. Avec un petit édifice fédéral dans une paroisse, eh bien, il me semble que cela rehausse la situation et que cela devient plus viable. C'est donc très apprécié par les citoyens.

Maintenant, je crois que l'on construit ces édifices seulement dans les zones désignées. Il n'y a que le quart du comté où j'habite qui est une zone désignée. Tous les gens qui habitent les paroisses situées dans cette partie de mon comté qui n'est pas zone désignée désiraient, eux aussi, avoir un bureau de poste construit par le gouvernement fédéral. Je demanderais donc au ministre de reconsidérer, avec son collègue des Travaux publics, la question des zones désignées.

Je crois que les comtés ruraux sont tous des comtés pauvres, les paroisses sont assez pauvres. Il n'y a, à vrai dire, presque pas de

différence entre une zone désignée et une zone qui n'est pas désignée.

Les bureaux de poste devraient être construits dans toutes les paroisses, dans la mesure du possible et selon les sommes que le gouvernement peut affecter à ce sujet.

• (4.30 p.m.)

Alors, étant donné que ces bureaux de poste sont très appréciés, très aimés, et que les gens en veulent, je crois que le ministre des Postes devrait faire des pressions auprès du ministre des Finances et du ministre des Travaux publics pour construire en plus grand nombre encore des bureaux de poste dans les paroisses rurales. Maintenant, en ce qui concerne les services publics donnés par soumission, je crois que le service et la distribution du courrier rural donnés par soumission ne sont pas tout à fait appréciables et ne sont pas tout à fait recommandables.

Je suis d'accord avec le député de Sherbrooke (M. Allard) là-dessus, parce que je sais qu'il y a plusieurs citoyens qui ont présenté des soumissions beaucoup trop basses et qui perdent de l'argent, car ils ne sont pas aussitôt organisés avec leur soumission qu'ils nous demandent des augmentations de salaires, des augmentations de service ou des augmentations dans la distribution du courrier.

Alors, je crois qu'il y a là une injustice, quelque chose qui n'est pas correct, car parmi ceux qui présentent des soumissions, il y en a qui ne calculent pas assez bien leurs affaires ou qui ne sont pas capables de faire de bonnes soumissions; alors, ils donnent un service inadéquat, ils donnent un service moindre, parce qu'ils perdent de l'argent.

Là où nous avons des plaintes, là où il y a quelque chose qui ne fonctionne pas normalement, c'est où l'on trouve des gens qui ne sont pas assez payés, des gens qui ont présenté des soumissions trop basses pour faire le service. Alors, ils négligent un peu le service et ils négligent aussi les heures de distribution du courrier; ils distribuent le courrier quand cela leur convient le mieux.

Alors, je crois que le ministre devrait prendre ceci en considération et fixer le prix de la distribution du courrier dans les comtés ruraux. A mon avis, la distribution du courrier devrait être faite au village, cela deviendrait uniforme un peu dans toute la province ou dans tout le Canada. On devrait payer le même prix pour tout le monde, s'il y a un prix de fixé, et grâce à ce prix, les citoyens seraient capables de gagner leur vie honorablement ou, du moins, de ne pas travailler à perte.

Or, il y a beaucoup de citoyens qui travaillent à perte à faire la distribution du courrier dans les paroisses rurales. En conséquence, il y a des améliorations à apporter au système, même si cela va bien dans les bu-